

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)
Zone Industrielle Ouest Agglomération Rouennaise

Jeudi 20 novembre 2008

En annexes : présentations des industriels, liste des participants

Mme VITET, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable de la préfecture de Seine-Maritime, ouvre la séance et remercie les membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'agglomération Rouen Ouest pour leur présence.

1. Présentation du bilan 2008 sur les SGS pour chaque site SEVESO

Mme VITET passe la parole à M. TOSTAIN, Responsable Sécurité Environnement Inspection Laboratoire de GPN, pour la présentation de son bilan SGS.

GPN

M. TOSTAIN précise que GPN s'est engagé dans une démarche « communication à chaud » de l'UIC.

Sur la base du diaporama présenté en séance, M. MOREL, Secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime, remercie M. TOSTAIN pour son intervention et laisse place au débat.

Mme POUPIN, secrétaire du CHSCT de GPN, précise que l'usine est construite sur un terrain peu stable. M. TOSTAIN répond que les installations sont construites sur pieux pour aller chercher la craie à 15m et qu'il y a un renforcement des structures en béton pour les nouveaux ateliers.

Mme POUPIN indique qu'elle n'a pas été destinataire de l'invitation au CLIC. M. MOREL confirme que l'invitation a été envoyée.

Mme POUPIN souligne que l'éloignement de la nouvelle salle de commande «BLAST PROOF» de l'atelier de synthèse d'ammoniac et du nouvel atelier N8 entraîne une modification des conditions de travail et un problème de réactivité.

M. TOSTAIN répond que l'éloignement est nécessaire pour protéger de la suppression et qu'une organisation est à trouver.

Mme POUPIN exprime son inquiétude concernant les conséquences sur le personnel (suppression d'un poste d'opérateur sur les fluides, redistribution sur les autres salariés et révision des missions des pompiers).

M. TOSTAIN souligne que, bien que l'entreprise GPN ne néglige pas les risques internes, cela n'entre pas dans le cadre du CLIC. Il précise tout de même que la suppression de poste est motivée par le choix de meilleures technologies et que les installations sont en sécurité.

M. BARBAY, Coordinateur du pôle environnement de HNNE, demande que les présentations soient transmises aux membres en amont de la réunion.

M. ROUZIES, de UFC Que Choisir de Rouen, demande s'il y a-t-il eu des inspections inopinées de la DRIRE. M. TOSTAIN précise que les inspections DRIRE sont nombreuses.

M. ROUZIES s'interroge sur la quantité d'azote émise lors de l'incident relaté pour 2008 (arrêt non programmé d'un atelier).

Réponse de M. PARIS : faible quantité de NOx (panache roux visible)

M. ROUZIES demande des précisions sur le transfert d'ammoniac liquide (enfouissement) ?

Réponse de M. PARIS : le projet d'enfouissement de la tuyauterie d'ammoniac entre sphères et postes wagons sera accompagné d'un certain nombre de mesures de prévention (protection cathodique, contrôles par racleurs instrumentés...).

M. LECOUTRE, représentant du CHSCT et pompier de l'entreprise GPN, met l'accent sur les faibles moyens du service sécurité, le rôle particulièrement difficile des pompiers (stress énorme, métier incompatible avec le métier d'opérateur...) et sollicite l'appui des membres des CHSCT.

M. DOUCHET, inspecteur en charge du contrôle de l'établissement GPN, apporte des précisions sur les actions de la DRIRE sur le site : 10 visites de contrôles ont eu lieu depuis novembre 2007, dont 5 visites portant sur la prévention des risques accidentels ; les principaux thèmes ayant fait l'objet de ces visites portent sur La vérification du système de gestion de la sécurité (les moyens organisationnels et techniques) et la participation à un exercice POI.

Sur les 10 inspections précitées, aucune n'a été conduite de manière inopinée

Mme VITET passe la parole à M. LAILLÉ, Directeur des terminaux de Rubis Terminal, pour la présentation de son bilan SGS.

Rubis Terminal

Sur la base du diaporama présenté en séance, M. MOREL remercie M. LAILLÉ pour son intervention et laisse place au débat.

M. BARBAY demande la signification de NH et NTH.

M. LAILLÉ précise que NH signifie niveau haut et NTH niveau très haut.

M. ROUZIES désire savoir combien de réunions CHSCT ont eu lieu et sur quels sujets.

M. LAILLÉ répond qu'il y a eu 3 réunions dans l'année sur des sujets tels que les modifications en cours (extension, modernisation), l'impact des produits sur la santé (ex : HAP), les modifications pour améliorer la sécurité.

M. AUBRY, Technicien sécurité et membre du CHSCT de Rubis Terminal, précise qu'une réunion extraordinaire a eu lieu concernant un accident d'un salarié d'une entreprise extérieure, à laquelle l'administration a été invitée pour bien analyser les risques.

M. ROUZIES demande un bilan de la gestion des COV.

M. LAILLÉ répond qu'un bilan est réalisé chaque année produit par produit, mode de chargement par chargement. Un bilan des émissions à l'atmosphère est transmis à la DRIRE pour discussion. Il précise que ce sujet est encadré réglementairement.

Mme VITET passe la parole à M. ALLAIN, Chef d'établissement de Butagaz, pour la présentation de son bilan SGS.

BUTAGAZ

Sur la base du diaporama présenté en séance, M. MOREL remercie M. ALLAIN pour son intervention et laisse place au débat.

M. BARBAY demande des précisions sur les actions entreprises lors de la fuite d'huile sur le camion ?

M. ALLAIN précise qu'ils ont apporté immédiatement les corrections nécessaires (nettoyage des chaussées) sitôt la découverte de l'anomalie après détection par le personnel. La DDE a été prévenue.

M. ROUZIES souhaite une évaluation du temps d'astreinte par rapport à l'incident de coupure EDF.

Réponse de M. ALLAIN : inférieur à 30 mn de jour comme de nuit. Nuit et week-end : installation en sécurité (fermée et sous contrôle).

M. ROUZIES désire savoir combien de réunions CHSCT ont eu lieu et sur quels sujets.

M. ALLAIN répond qu'il y a eu des réunions trimestrielles, des audits et inspections et un suivi.

M. GAVORY, membre du CHSCT de Butagaz, précise que l'établissement d'Aumale ayant un petit effectif, c'est un membre du CHSCT de Petit Couronne qui représente l'établissement au CLIC d'Aumale.

M. PONTINI, Responsable du service environnement de la Mairie de Grand Couronne, souhaite connaître la fréquentation moyenne journalière des véhicules.

Réponse de M. ALLAIN : 125 véhicules / jour.

M. PONTINI indique qu'il n'est pas prévenu des exercices sirènes.

M. ALLAIN précise que Petit Couronne et Val de la Haye sont appelés car dans le périmètre PPI. Grand-Couronne ne fait pas partie du périmètre.

M. BARBAY considère que GPN, Butagaz et Petroplus devraient prévenir la Mairie de Grand Couronne.

M. LE COMTE, Chef du bureau planification et gestion de crises au SIRACEDPC, indique qu'une circulaire est en préparation pour les Maires et les industriels sur les informations que le SIRACEDPC doit récupérer.

Mme VITET passe la parole à M. PELSEZ, directeur de PETROPLUS, pour la présentation de son bilan SGS.

PETROPLUS

M. PELSEZ précise qu'il est directeur du site depuis le 1^{er} novembre.

M. PELSEZ précise que 30 postes ont été créés (maintenance, en opération, ingénierie) et qu'il y a eu une hausse des budgets depuis 2007 : 22 millions d'euros en 2007 ; 32 millions d'euros en 2008 ; prévision de 45 millions d'euros en 2009 et de 90 millions d'euros en 2010.

Sur la base du diaporama présenté en séance, M. MOREL remercie M. PELSEZ pour son intervention et laisse place au débat.

M. BROUTE, membre du CHSCT de PETROPLUS, rappelle leurs interventions multiples au CLIC et au SPPPI pour condamner le manque d'entretien, de restructuration, d'actions sécurité. Il souhaite aujourd'hui saluer l'action de PETROPLUS par son investissement dans la sécurité.

M. PELSEZ apporte des précisions, comme l'ont fait les autres exploitants, sur les réunions de CHSCT : 4 réunions CHSCT / an en réunion plénière ; mise en place du CHSCT élargi (4 réunions/ an) ; une réunion CHSCT extraordinaire en mars ; 10 à 12 réunions de CHSCT / an (lieu de débat riche).

M. BROUTE, membre du CHSCT de PETROPLUS, demande de l'aide à l'administration pour améliorer la sécurité (exercices ...).

M. FONTAINE, inspecteur des installations classées de la DRIRE, en charge du contrôle de PETROPLUS, précise que l'inspecteur des ICPE peut maintenant participer aux réunions du CHSCT selon les sujets à l'ordre du jour et qu'il y a un rythme soutenu d'inspections ICPE sur le site de PETROPLUS au regard du contexte (12 visites en moyenne par an).

M. ROUZIES rappelle l'importance de disposer dans les rapports de la DRIRE, de l'avis du CHSCT sur les études de dangers ; il demande par ailleurs des précisions sur le passage de 4.000 à 40.000 h de formations.

M. PELSEZ indique que seront intégrées les formations au poste.

M. ROUZIES souhaite savoir ce qu'est la formation « le cœur et la raison ».

M. PELSEZ indique qu'il s'agit d'un module de sécurité comportementale.

M. ROUZIES souhaite connaître l'incident qui a eu lieu sur le B 962 (visite inopinée de 2007).

Réponse de M. PELSEZ : il s'agit du coulage (effondrement) du toit flottant d'un bac de brut.

M. ROUZIES demande le pourcentage de réduction des NOx par l'utilisation de brûleurs bas NOx.

M. PELSEZ répond que cela concerne les grandes installations de combustion (changement des brûleurs sur les 4 grosses chaudières) pour être en conformité avec la législation (réduction d'au moins 50%).

M. BARBAY s'interroge sur la pollution ancienne de Shell et les risques sanitaires de la population.

M. PELSEZ indique que PETROPLUS est administrativement responsable des pollutions et actions de dépollution et Shell en a la charge financière (contrat de vente). En collaboration avec la DRIRE et la DASS, PETROPLUS va mettre en œuvre de nouvelles zones de pompage pour la dépollution de la nappe phréatique début 2009. Concernant le volet sanitaire, des mesures de BTEX seront effectuées avec la Mairie de la Ville afin d'engager un plan d'amélioration de la qualité de l'air dans un certain nombre d'habitations.

M. LE COM (Mairie de Petit Couronne) précise qu'un travail collaboratif est engagé avec l'entreprise et Air Normand ainsi qu'une rencontre des habitants pour mener les travaux.

Mme POUPIN a constaté qu'il est difficile de mettre en place les CHSCT élargis car les directions des entreprises extérieures ne préviennent pas leurs CHSCT.

2. Présentation des phénomènes dangereux sélectionnés pour le PPRT avec proposition d'un projet de périmètre d'étude

M. ROUZIES demande quels sont les représentants du CLIC Rouen Ouest pour la démarche d'élaboration du PPRT.

M. CARSALADE, Adjoint au chef du pôle risques de la DRIRE, répond que ce n'est pas encore défini et que le CLIC devra désigner ses représentants.

M. MACÉ, Chef du service SIARM de la Ville de Rouen, demande s'il y aura des représentants des collectivités territoriales.

M. CARSALADE répond que, vu l'étendue de ce PPRT de zone, il y aura un représentant de chaque commune impactée par le périmètre.

M. MOREL demande si l'on peut communiquer le diaporama.

M. CARSALADE répond que ces informations sur les PPRT sont disponibles sur le site Internet « spinfos.fr » (réglementation, état d'avancement de la démarche pour les différents sites).

Mme VITET passe la parole à M. TOSTAIN de GPN pour la présentation sur les PPRT.

GPN

Sur la base du diaporama présenté en séance, M. MOREL remercie M. TOSTAIN pour son intervention et laisse place au débat.

M. BARBAY note avec satisfaction la suppression des risques présentés par la canalisation de transport d'ammoniac entre les sites de Grand-Quevilly et Oissel du fait de l'arrêt de l'activité d'Oissel ; il souhaite connaître la matrice MMR et savoir si le plus impactant est l'ammoniac sous pression ou l'explosion des ammonitrates.

M. TOSTAIN indique que le danger d'explosion concerne potentiellement uniquement les ammonitrates non-conformes. Des tests de détonabilité sont réalisés par un organisme agréé pour vérifier que le produit conforme ne peut pas propager la détonation. Il ne faut pas confondre ammonitrates conformes et non conformes. Pour les produits non conformes, la réduction des risques passe par la limitation des quantités stockées, leur isolement...

M. BARBAY indique que ces précisions sont intéressantes. Il voit l'intérêt de communiquer auprès de la population au regard des inquiétudes suite à l'accident de Toulouse : expliquer que l'on maîtrise à la source.

Mme POUPIN rappelle le rôle du CHSCT sur les produits déclassés.

M. BROUTE, membre du CHSCT Petroplus, s'exprime en ajoutant qu'il faut des salariés permanents et formés pour maîtriser les risques à l'extérieur et à l'intérieur, en prenant en compte les différents paramètres et notamment le vieillissement des installations.

M. MOREL indique que le CLIC n'est pas le lieu pour ces débats.

M. LE COM à la Mairie de Petit Couronne, demande si la zone d'aléa moyen génère des contraintes.

M. CARSALADE répond que cela entraîne des contraintes sur les bâtiments (réduction de la vulnérabilité du bâti, en fonction du type d'effet). Plus on s'éloigne de l'établissement, plus le niveau d'aléa décroît ; ainsi, pour l'existant :

- la zone d'aléa faible n'implique que des recommandations,
- pour les zones d'aléas moyens à forts: des prescriptions sont à prévoir
- pour les zones d'aléas élevés (TF et TF+), des mesures foncières (expropriation et délaissement sont à prévoir également.

M. MOREL précise que le règlement PPRT sera élaboré collectivement.

Mme VITET passe la parole à M. LAILLÉ de Rubis Terminal pour la présentation sur les PPRT.

RUBIS TERMINAL

Sur la base du diaporama présenté en séance, M. MOREL remercie M. LAILLÉ pour son intervention et laisse place au débat.

Les membres n'ayant aucune question, Mme VITET passe la parole à M. ALLAIN de Butagaz pour la présentation de son bilan SGS.

BUTAGAZ

Sur la base du diaporama présenté en séance, M. MOREL remercie M. ALLAIN pour son intervention et laisse place au débat.

Les membres n'ayant aucune question, Mme VITET passe la parole à M. PELSEZ de PETROPLUS pour la présentation sur les PPRT.

PETROPLUS

Sur la base du diaporama présenté en séance, M. MOREL remercie M. PELSEZ pour son intervention et laisse place au débat.

Les membres n'ayant aucune question, Mme VITET passe la parole aux représentants de la DRIRE sur les évolutions réglementaires.

M. BARTZ, Responsable de l'équipe risques accidentels au groupe de subdivisions Rouen-Dieppe de la DRIRE, précise que la prochaine étape est de définir le périmètre d'étude à partir des 4 dossiers des entreprises.

3. Evolutions réglementaires

Sur la base des documents diffusés en séance, M. CARSALADE décrit brièvement les nouveaux textes réglementaires en matière de prévention des risques technologiques.

En l'absence de questions complémentaires, Mme VITET clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants.



Prochain CLIC : En MARS - AVRIL 2009

Liste des participants :

- M. Claude MOREL	Secrétaire Général de la Préfecture
- M. Daniel SOYEZ	Raffinerie PETROPLUS
- M. Laurent PELSEZ	Raffinerie PETROPLUS, directeur
- M. Jean-Luc BROUTE	Raffinerie PETROPLUS, secrétaire CHSCT
- M. Mathieu LECOUTRE	Raffinerie PETROPLUS, membre CHSCT
- M. Bruno TOSTAIN	Société GPN
- M. Xavier PARIS	Société GPN
- Mme Christine POUPIN	Société GPN, secrétaire CHSCT
- M. Emmanuel MACÉ	Ville de ROUEN, Chef du service SIARM
- M. Sylvain LAQUIEVRE	Ville de ROUEN, service SIARM
- M. Pierre ALLENBACH	Ville de Petit-QUEVILLY, directeur urbanisme
- M. Benjamin AUBRY	Société RUBIS TERMINAL - membre CHSCT
- M. Jean-Philippe LAILLÉ	Société RUBIS TERMINAL, Directeur
- M. Fabrice BELLOMO	Grand Port Maritime de ROUEN
- M. Régis SOENEN	Grand Port Maritime de ROUEN, Directeur
- M. François LAIR	Ville de GRAND-QUEVILLY
- M. Lionel ROSAY	Ville de GRAND-QUEVILLY
- M. Lucien LE COM	Ville de PETIT COURONNE
- M. Jean-Grégoire RITE	Ville de PETIT COURONNE
- M. Gérard PONTINI	Mairie de GRAND-COURONNE
- M. Frédéric LECOQ	Inspection académique
- M. Gérard ALLAIN	Société BUTAGAZ, Chef établissement
- M. Alain GAVORY	BUTAGAZ - CHSCT
- M. Claude BARBAY	HNNE accompagné de Mme CHAMPIN, stagiaire
- M. Alain ROUZIÈS	UFC "Que Choisir" ROUEN
- M. Marcel FOUCAUT	UCF "Que Choisir" ROUEN, administrateur
- M. Marc LEREAU	DDE - Service territorial de ROUEN
- Mme Cindy LEVASSEUR	UIC Normandie, coordinatrice Santé Sécurité
- M. Tristan FONTAINE	DRIRE, inspecteur
- M. Stéphane DOUCHET	DRIRE, responsable de subdivision
- M. Jean CARSALADE	DRIRE, adjoint pôle Risques
- M. Yvan BARTZ	DRIRE, responsable risques accidentels
- M. Jérôme LE COMTE	Préfecture, SIRACED-PC
- Mme Marie-Christine VITET	Préfecture, Directeur DEDD
- Mme Martine LECOUTURIER	Préfecture, Chef ICPE, DEDD